

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cghuneault-csslaval-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/3f8c6583c2d2a6d9895d9704)

<https://www.cadre21.org/membres/3f8c6583c2d2a6d9895d9704>

Date d'obtention : 2025-10-10 15:59:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre la méthode d'intervention Sexto afin d'assurer une prise en charge adéquate des élèves impliqués, que cela permet à tous les intervenants impliqués de suivre une même ligne directrice permettant au service de police d'intervenir efficacement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai davantage outillée et en confiance dans mes interventions liées au sextos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À intervenir avec douceur et bienveillance, éviter de culpabiliser les élèves impliqués, ne jamais regarder les photos ou vidéos impliquées dans la problématique, et ne pas effectuer des interventions réservées au service de police.